20 nov 2026 -08:19

Des contrôles européens révèlent des teneurs trop élevées en PFAS dans certains vêtements pour enfants

En Belgique, trois des dix vêtements et chaussures pour enfants contrôlés dépassaient les limites autorisées pour les PFAS. C’est ce qui ressort des contrôles menés par l’Inspection fédérale de l’environnement du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans le cadre d’une vaste action européenne sur la sécurité des produits. Les PFAS sont aussi appelés "polluants éternels" car ils ne se dégradent pas dans l’environnement et peuvent s’accumuler dans le corps humain.

Une coopération européenne pour des produits sûrs

Chaque année, les autorités nationales participent au projet européen CASP (Coordinated Activities on the Safety of Products) afin de contrôler la sécurité des biens de consommation. En 2025, CASP a ciblé les articles de la vie quotidienne pouvant contenir des substances chimiques dangereuses soumises à des restrictions européennes, dont les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées).

Les résultats belges

Nos inspecteurs se sont concentrés sur les vêtements et chaussures pour enfants, susceptibles d’avoir été traités avec des PFAS.

- Parmi les dix articles contrôlés en Belgique, trois dépassaient les limites autorisées pour les PFAS (soit 30%) : deux vestes imperméables et un short de sport.
- Les trois articles en infraction ont été achetés sur des sites européens de commerce en ligne, auprès d’entreprises polonaise, italienne et belge.
- Le vendeur belge a reçu un procès-verbal lui ordonnant de mettre fin à la vente du produit.
- Les autres vendeurs ont été signalés aux autorités compétentes de leur pays, avec une demande de suspension de la vente.

Résultats pour l’ensemble des pays participants

17 articles sur les 53 (32%) vêtements et chaussures pour enfants contrôlés par les douze pays participants, dépassaient les limites autorisées, principalement des PFAS.

D’autres produits ont également été contrôlés : des rideaux de douche, des lunettes de soleil, des brosses à cheveux, des coques de téléphone, des jouets, des bavoirs et des bijoux fantaisie. Au total, 128 articles bon marché achetés en ligne ou dans des magasins ont été testés. 25 (près de 20 %), ne respectaient pas les prescriptions en vigueur. 19 soit 76 %, provenaient de pays situés en dehors de l’UE.

Des règles européennes plus strictes et la poursuite des contrôles en Belgique

Les PFAS sont utilisés pour rendre les vêtements et les chaussures résistants à l’eau, à l’huile ou aux salissures. L’exposition aux PFAS peut augmenter les risques de cancers, de troubles immunitaires, hormonaux ou neurologiques. Les enfants y sont particulièrement vulnérables.

C’est pourquoi, de plus en plus d’utilisations font l’objet de restrictions en Europe :

- Depuis le 10 octobre 2026, de nouvelles restrictions européennes interdisent certains PFAS dans les vêtements et chaussures destinés au grand public. Des interdictions concernant d'autres gammes de textiles (linges de lit et de table, rideaux, etc.) entreront en vigueur, le 10 octobre 2027.
- L'UE examine actuellement une interdiction universelle, couvrant l’ensemble des PFAS.
- De nouvelles méthodes d’analyse plus rigoureuses ont été mises en application pour détecter les PFAS dans les textiles avec plus de précision.

Chez nous, les inspecteurs du SPF vérifient si les biens vendus sur le marché belge respectent la réglementation. En 2026, ils ont procédé à plusieurs contrôles pour mesurer la teneur en PFAS dans des produits textiles et des chaussures. Ces résultats sont attendus en 2027.

« La sécurité des produits ne peut pas être une question de chance. Les règles européennes sont là pour protéger la santé des citoyens et notre environnement. Défendre ces règles et veiller à ce qu’elles soient appliquées de manière uniforme, y compris aux produits vendus en ligne et importés, signifie aussi soutenir les entreprises qui respectent les règles et garantir une concurrence loyale », déclare Jean-Luc Crucke, ministre fédéral, en charge de l’Environnement.

Recommandations pour les producteurs, distributeurs ou importateurs

- Avant de mettre un produit sur le marché, vérifiez qu’il satisfait à toutes les exigences légales.
- Si les composants ou substances présents dans vos produits relèvent des règlements REACH et POP, suivez l’évolution de la législation. Des changements interviennent fréquemment comme le montre l’interdiction récente des PFHxA et substances apparentées dans les vêtements et chaussures.
- Travaillez avec des fournisseurs fiables et conservez la documentation technique que les inspecteurs

peuvent vous réclamer.

Pour plus d’informations, consultez nos pages web sur :

- Les restrictions concernant les PFAS
- Nos recommandations pour réduire votre exposition aux PFAS.
- Le rapport CASP 2025de l’union européenne.

Meer informatie

- PFAS-beperkingen binnen sectoren en over landsgrenzen heen
- Praktische tips om blootstelling te verminderen
- Het CASP 2025 rapport

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
http://www.health.belgium.be

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be

© 2026 - news.belgium.be